

ANNEXE I.

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DES CAFES BARS RESTAURANTS
ET ETABLISSEMENTS SIMILAIRES**

Tableau de classification professionnelle

- 1 Direction : Directeur d'Etablissement ou Gérant
 - 1 Chef du personnel - Chef comptable - Chef cuisinier
 - 3 Chef de salle - Maître d'hôtel - Sous-Chef cuisinier - Chef de bar - Chef pâtissier - Econome
 - 4 Secrétaire de direction - Comptable - Caissier principal - Chef de brigade
 - 5 Dactylographe - téléphoniste - contrôleur - caissier - serveur - maincourantier - chef de rang - cuisinier (saucier - garde-manger - hord oeuvrier - entremétier - potager rotisseur) - pâtissier - glacier - barman
 - 6 Cafetier - employé aux écritures - demi chef de rang - aide-cuisinier - aide-barman - caviste sommelier - disquaire
 - 7 Chauffeur - argentier - commis (de bar, de cuisine, de restaurant de salle) - garde vestiaire - gardien - plongeur
 - 8 Homme de service - nettoyeur
- N.B.** Les salariés actuels et futurs seront classés d'après les critères de chaque qualification définies à l'annexe 2.

ANNEXE II

**QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES
DES EMPLOYES**

des Cafés, Bars, Restaurants et Débits de Boissons

**CATEGORIE I
DIRECTION**

Directeur :

Qualités :

- 1) Il doit être titulaire d'un diplôme de fin d'secondaires au moins;